

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain -

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal).

Absents : Murielle Chenal - Marie Latapie

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date publication : 1^{er} décembre 2022

N°16 - APPROBATION DU COMPROMIS DE VENTE ET DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE AVEC LA SOCIETE ALBERTMONTA DEV A MONTALBERT - CONSTRUCTION CHALETS

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de construction de chalets par la société Albertmonta Dev, au lieudit « Le Tepay » à Montalbert.

Elle précise qu'il s'agit de 5 chalets, représentant 7 logements, qui seraient édifiés sur les parcelles communales cadastrées section YB 343, 344, 346, 347, 361p.

Elle indique que la Commune a obtenu l'avis du service des Domaines en date du 22 juillet 2022.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de compromis de vente avec la société Albertmonta Dev, ou toute autre personnes physique ou morale qui pourrait s'y substituer, ainsi que la convention d'aménagement touristique qui lui est attachée.

Elle précise que ce projet représente 1529 m² de surface de plancher. Le prix de vente du tènement est fixé à 600 000 € HT, conformément à l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (21 voix pour ; 5 oppositions : Franck Chenal - Azélie Chenu - Jacques Duc - Marie-Pierre Rebrassé - Robert Traissard ; 1 abstention : André Pellicier) :

- D'approuver le projet de promesse de vente et la convention d'aménagement touristique avec la société Albertmonta Dev -ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer -pour une surface de plancher de 1529 m² pour le prix de 600 000 € HT,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces découlant de la présente.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING